



**ATTESTATION A FAIRE SIGNER A LA
CAISSE A TOUT USAGER.**



L'île de Loisirs de Bois le Roi vous souhaite la bienvenue et est heureuse de vous accueillir sur son parcours acrobatique en hauteur sur arbres « Accro des arbres ».

La pratique de cette activité est autonome et les enfants sont sous la responsabilité du ou des adultes qui les accompagnent. La présence d'un opérateur assure le bon fonctionnement de l'activité. Elle comporte des risques et nécessite le respect des consignes qui seront données aux enfants par l'opérateur

Pour la pratique de cette activité, vous devez :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché,
- Etre physiquement et psychologiquement capable,
- Ne pas avoir de contre-indications médicales, pour la pratique de ce type
- L'accès à l'activité est limité aux enfants de 3 à 6 ans.

Parmi les consignes de sécurité du règlement intérieur :

- Cheveux longs attachés, poches vidées, enlever les bijoux et piercings,
- Tenues et chaussures adaptées (tennis)
- Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent ni sauter, ni courir ni pousser d'autres enfants
- Il est interdit, pour les enfants comme pour les adultes, de se déplacer sous le filet
- Le port du casque est obligatoire

Tout dépassement horaire vous sera facturé.

L'île de Loisirs se réserve le droit de prononcer l'exclusion de toute personne ne respectant pas le présent règlement ou ayant un comportement dangereux tant pour lui que pour toute autre personne, sans aucun droit à remboursement ou dédommagement.

Date :

Nom / Prénom du/des responsables.....

Adresse :

Numéro de téléphone :

Nom / Prénom de tous les participants :

.....

.....

.....



**ATTESTATION A FAIRE SIGNER A LA
CAISSE A TOUT USAGER.**



L'île de Loisirs de Bois le Roi vous souhaite la bienvenue et est heureuse de vous accueillir sur son parcours acrobatique en hauteur sur arbres « Accro des arbres ».

La pratique de cette activité est autonome et les enfants sont sous la responsabilité du ou des adultes qui les accompagnent. La présence d'un opérateur assure le bon fonctionnement de l'activité. Elle comporte des risques et nécessite le respect des consignes qui seront données aux enfants par l'opérateur

Pour la pratique de cette activité, vous devez :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché,
- Etre physiquement et psychologiquement capable,
- Ne pas avoir de contre-indications médicales, pour la pratique de ce type
- L'accès à l'activité est limité aux enfants de 3 à 6 ans.

Parmi les consignes de sécurité du règlement intérieur :

- Cheveux longs attachés, poches vidées, enlever les bijoux et piercings,
- Tenues et chaussures adaptées (tennis)
- Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent ni sauter, ni courir ni pousser d'autres enfants
- Il est interdit, pour les enfants comme pour les adultes, de se déplacer sous le filet
- Le port du casque est obligatoire

Tout dépassement horaire vous sera facturé.

L'île de Loisirs se réserve le droit de prononcer l'exclusion de toute personne ne respectant pas le présent règlement ou ayant un comportement dangereux tant pour lui que pour toute autre personne, sans aucun droit à remboursement ou dédommagement.

Date :

Nom / Prénom du/des responsables.....

Adresse :

Numéro de téléphone :

Nom / Prénom de tous les participants :

.....

.....

.....